



Heritage foncier / pension pure chevaux

Par **MARION Jean**, le **19/03/2017** à **10:29**

Bonjour,

A ce jour, nu-propiétaire de 20 hectares de prairies et bois et taillis.
Mon père détenant la jouissance de ces terres et exploitant agricole souhaite prendre sa retraite.

Je suis salarié et ne souhaite pas devenir agriculteur, je possède des chevaux pour mon plaisir (pas d'élevage) qui sont installés sur la propriété.

À terme, sans quitter mon emploi, j'envisage de créer une pension pure de chevaux c.-à-d. pension au pré pas de boxe (pas de soins ni de valorisation) de façon à me permettre de conserver mes chevaux et rembourser mes frais (impôts, ...), je n'ai pas le désir d'en faire du profit, uniquement rentrer dans mes frais.

Il semble que cette activité de pension pure pour chevaux soit la seule qui n'impose pas le statut d'agriculteur. Il semblerait que l'on puisse monter une association loi 1901, ou une SARL, ... On m'a parlé de cotisant solidaire à la MSA, je m'y perds ...

J'aurais besoin de savoir si ce projet peut être réalisable. Et selon vous quel serait le choix le plus judicieux en terme d'activité.

Quelles charges et obligations en fonction du statut... Quota superficie des terres?

Vous remerciant par avance pour vos réponses.